

**RD653 2ème partie sur 2 : Florange, Terville, Thionville**  
**Carte A\_Ln : Zones exposées au bruit à l'aide de courbes isophones**  
 indiquant la localisation des émissions de bruit, en application des  
 articles R 572-1 et suivants du Code de l'Environnement.  
**Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral n°2009 -DEDD/BRN -25**  
**Signé: pour le Préfet**

Pour le Préfet,  
 Par délégation,  
 Le Directeur de l'Environnement  
 et du Développement Durable

Monique HAMAN

- Ln 70 dB(A)
- Ln 65 dB(A)
- Ln 60 dB(A)
- Ln 55 dB(A)
- Ln 50 dB(A)

0 0,25 0,5  
 Kilomètres

